

COMMUNIQUE DE PRESSE

Journée Internationale des Infirmières, le 12 mai

La Journée Internationale des Infirmières est célébrée dans le monde entier le 12 mai, jour anniversaire de la naissance de Florence Nightingale, qui était une infirmière britannique considérée comme la pionnière des soins infirmiers modernes et de l'utilisation des statistiques dans le domaine de la santé.

Le thème de la journée 2015 est : « **Les infirmières : une force pour le changement, des soins efficaces, des soins rentables** ».

L'augmentation du coût de la santé s'explique essentiellement par la progression des maladies non transmissibles (maladies cardiaques, cancer, diabète, affections respiratoires chroniques), par le vieillissement des populations, par le prix des innovations dans les traitements et par les exigences plus élevées des patients.

Dans ce contexte de défi budgétaire pour notre pays, l'URPS Infirmiers libéraux de Bourgogne rappelle que **l'infirmière libérale est le professionnel de santé de ville le moins onéreux du système de santé** et que les infirmières libérales travaillent sans liste d'attente et 24h/24 7j/7 pour assurer la continuité des soins de leurs patients.



A l'heure où le Ministère de la Santé parle de « virage ambulatoire », l'URPS des Infirmiers libéraux de Bourgogne est d'avis que l'infirmière libérale devra jouer un rôle décisif dans la **sécurisation du retour à domicile d'un patient opéré le jour même en chirurgie ambulatoire**.

En effet, l'infirmière libérale pourra, au domicile du patient, surveiller les risques de complications, réaliser des soins postopératoires si besoin, dépister des vulnérabilités physiques et sociales et aider la patient à se remettre rapidement de son opération.

Aujourd'hui, cette prise en charge n'est pas prévue par la Nomenclature générale des Actes professionnels et donc pas mise en place en routine.

Notre URPS a proposé en février un schéma consistant en deux passages d'une infirmière libérale pour assurer une surveillance postopératoire et prendre en charge la douleur du patient et son anxiété par rapport à la nuit.

Le tout pour une cinquantaine d'euros !

Notre proposition sera analysée en juin lors d'une réunion de travail à l'ARS Bourgogne.

Les infirmières libérales, une force pour le changement, une force pour notre système de santé, maintenant et demain !

Véronique FAGOT
Présidente

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé libéraux ont été créées par la loi HPST afin de contribuer à l'organisation de l'offre de santé régionale. Les URPS sont des acteurs de l'offre de soins, analysent les besoins de santé et travaillent en lien avec les Agences Régionales de Santé.
Présentation et actions de l'URPS Infirmiers libéraux de Bourgogne sur notre site internet.